

Humanisme

REVUE DES FRANCS-MAÇONS DU GRAND ORIENT DE FRANCE

N° 284 - Mars 2009



DOSSIER
**Mutations
de la citoyenneté**

60^e anniversaire de la Déclaration
Universelle des Droits de l'Homme

10€

DAVID OU LE TRIOMPHE DE LA CITOYENNETÉ

Pierre MOLLIER

à Roger Mossovic en hommage à un demi-siècle de passion pour l'idéal maçonnique et l'art de la gravure

La Révolution française change le paradigme du pouvoir en mettant le citoyen au centre du politique. Mais, même dans un régime démocratique, par nature plus rationnel, pas d'autorité sans symbole. Un épisode oublié illustre la volonté de la République naissante de mettre en scène le nouveau souverain.

« J'ai su ce que je faisais. »

David, lettre à son fils (1819) où il refuse de solliciter l'amnistie de Louis XVIII

« L'habit ne fait pas le moine »... mais il y contribue fortement, tant les apparences, et notamment les codes vestimentaires, jouent un rôle important dans les rapports sociaux. La sagesse populaire le sait bien qui nous met en garde. Des fabliaux du Moyen Age au théâtre de Molière, le prestige de l'habit est une figure littéraire.

Dans la France des Bourbons, politique et symbolique sont si étroitement liées que les hiérarchies sociales se traduisent presque toujours dans le vêtement. La Révolution commence d'ailleurs par une controverse en la matière. A l'ouverture des Etats généraux, le 15 octobre 1789, des députés du Tiers Etat refusent de porter la tenue prescrite par les règlements comme rabaissant la dignité du troisième ordre.

Dans un premier temps, les assemblées révolutionnaires s'attachent donc à supprimer un certain nombre de costumes emblématiques de l'Ancien Régime. Mais l'idée que l'habit symbolisait utilement un rôle ou une fonction restait profondément enracinée dans les mentalités. On en vint à penser que – après avoir aboli les attributs vestimentaires de la monarchie déchue – il convenait de doter la République, elle aussi, d'habits qui portent sa marque. Il fallait donc un costume républicain. Pour partie, le projet ne consistait qu'à redessiner les « tenues officielles » – presque des uniformes – de l'autorité politique et de ses représentants, en les adaptant au nouvel ordre des choses et au goût du jour. Mais la singularité de l'épisode que nous allons relater, c'est que le citoyen lui-même se voit attribuer un costume officiel.



Habit civil du citoyen français, dessin de David, estampe de Denon, 1794

LE CITOYEN ACTEUR CENTRAL DU POLITIQUE

En effet, les mois passent et la question va finalement s'inscrire dans un contexte politique très particulier, le régime de Salut Public conduit par Robespierre. On sait combien l'Incorruptible était pénétré des idées de Rousseau. C'est le peuple lui-même qui devait se gouverner. A la ressemblance de la Sparte et de la Rome rêvées par les philosophes des Lumières, le citoyen est décrété acteur central du système politique. Les sociétés populaires sur lesquelles s'appuient les Montagnards sont censées exprimer la « volonté générale » et ainsi établir ce lien direct entre le peuple citoyen et le pouvoir. Peu importe ici pour notre propos que, dans la pratique, la démocratie instaurée par Robespierre ait été toute relative... Membre de la Convention, le personnage principal de l'histoire, le grand peintre Jaques-Louis David (1748-1825), est très lié au pouvoir montagnard. « Avec l'établissement du régime de la Terreur à l'automne 1793, et jusqu'au 9 thermidor an II, David s'impose comme un véritable dictateur des arts »¹. Il a notamment une influence déterminante sur la « Société populaire et républicaine des arts » qui remplace l'Académie de Peinture et de Sculpture. Elle est officiellement dirigée par plusieurs de ses disciples, dont Jean-Baptiste Wicar (1762-1834) qui en est le secrétaire. Il est donc peu probable qu'il soit resté étranger à l'initiative que prend la Société en rendant publiques, par l'impression d'une brochure, ses « *Considérations sur les avantages de changer le costume français* »².

Faisant écho à cette initiative des artistes patriotes, quelques semaines plus tard :
le 25 floréal de l'an II de la République une et indivisible [14 mai 1794]
*le Comité de Salut Public invite David représentant du Peuple à lui présenter ses vues et ses projets sur les moyens d'améliorer le costume national actuel et de l'approprier aux mœurs républicaines et au caractère de la Révolution, pour présenter les résultats à la Convention nationale et recueillir le vœu de l'opinion publique.*³

Soit qu'il ait été, en sous main, à l'origine de l'idée, soit, ce qui ne paraît guère douteux, qu'il en ait été informé très tôt, il ne fallut que dix jours à David pour dessiner et présenter huit propositions de costumes. En effet, dès le 24 mai 1794 ou plutôt :

le 5 prairial l'an II de la République française une et indivisible

Le Comité de Salut Public

autorise David, représentant du peuple à faire graver et colorier les divers projets d'habillement national soit législatif, en fonction dans les armées, ou judiciaire, soit civil ou militaire soit le costume de citoyennes pour en être distribué un exemplaire de cha-

¹ Hould (Claudette), « Les beaux-arts en révolution : au bruit des armes les arts se taisent ! », *Études françaises*, vol. 25, n° 2-3, 1989, pp. 193-208. Consultable sur <http://id.erudit.org/iderudit/035792ar>

² Nous en publions une transcription complète en annexe.

³ Actes du Comité de Salut Public, AF/III/66, plaquette 489, pièce 15. Transcrits dans Laharie (Patrick), « Les burins de la Terreur, A- Un costume pour chaque Français », dans *Histoire et Archives*, n°6, Juillet-décembre 1999, Paris, Société des amis des archives de France, Honoré Champion, pp. 77-102, p. 90.

*cun à chacun des membres de la Convention et aux citoyens des divers départements, au nombre de vingt mille exemplaires de chaque pour le modèle de l'habillement civil et six mille de chacun des autres.*⁴

UN INTÉRÊT ANCIEN POUR LES COSTUMES

De toute façon, comme l'explique judicieusement Arlette Sérullaz⁵, David s'était de longue date intéressé aux costumes, notamment pour le théâtre. En 1779, il avait dessiné un costume de « Spartiate » pour Larive dans la pièce *Agis et Cléomène* de son futur collègue à la Convention, Laignelot. Par la suite, il avait convaincu Talma d'adopter le costume « à l'antique », en particulier lors de la reprise du *Brutus* de Voltaire, en 1790. Là encore, c'est l'Antiquité rêvée par le XVIII^e siècle qui sert de modèle. Lorsque l'on examine en détail les projets, on ne peut que souligner « le caractère éclectique, pour ne pas dire hétérogène, des costumes où les emprunts à l'Antiquité se mêlent aux réminiscences du Moyen Âge et de la Renaissance, avec comme éléments de base, la tunique, les culottes collantes, la cape et la toque »⁶. On retrouve, en effet, tous ces éléments dans les huit dessins : *Le Représentant du Peuple français en fonction*, *Le Législateur en fonction*, [l'] *Représentant du Peuple aux Armées*, [l'] *Officier municipal avec l'écharpe*, [l'] *Habit militaire*, *Le Juge...* et les deux costumes destinés à tous, [l'] *Habit civil du Citoyen français* et [l'] *Habit du Citoyen français dans son intérieur*. A noter que, comme l'indique d'ailleurs la rature du décret, la rénovation du costume féminin, pourtant suggérée par les *Considérations* de la Société populaire et républicaine des arts, est passée à la trappe.

Le second personnage de ce singulier épisode est aussi un grand nom de l'art français. Dominique Vivant Denon⁷ (1747-1825) sera, en effet, chargé par le Comité de Salut Public de la gravure et de l'impression des projets de costumes. « Ma rapidité à graver m'a fait choisir »⁸, déclare-t-il. En fait, c'est surtout la recommandation de David qui explique ce choix. Recommandation bien utile car Denon est en situation délicate. Résidant jusqu'en 1793 en Italie, il a été inscrit sur la liste des émigrés. Dans ces temps troublés, cette mission confiée par le Comité de Salut Public vaut presque brevet de civisme. Rentré à Paris dans les premiers jours de 1794, Denon a retrouvé David qu'il avait connu à Naples aux débuts des années 1780. Il gagne sa confiance et commence à travailler avec lui pour graver, d'abord le portrait de Le Peletier de Saint-Fargeau, puis le célèbre *Serment du Jeu de Paume* (... qui ne compte pas moins de 300 personnages !).

⁴ *Idem*, pièce 19.

⁵ Sérullaz (Arlette), « Les projets de costumes », dans *Jacques-Louis David (1748-1825)*, Editions de la Réunion des Musées Nationaux, Paris, 1989, pp. 296-302, p. 296.

⁶ *Idem*, p. 297. Comme elle l'indique, l'auteur reprend ici les remarques formulées par Madeleine Delpierre dans « à propos d'un manteau de représentant du peuple de 1798 récemment offert au Musée du Costume », dans *Bulletin du Musée Carnavalet*, 1972, n°1, pp. 13-23.

⁷ Voir : Bailly (Bernard), Dominique Vivant Denon (1747-1825), de la Bourgogne au Musée Napoléon, UTB, Chalons-sur-Saône, 2002, 312 p.

⁸ Denon (Dominique Vivant), *Lettres à Bettine*, Actes Sud, Arles, 1999, p. 316.

en figurant d'opéra ! Le moindre inconvenient était le prix excessif de cet habillement [...] les deux habits du citoyen français, habit de ville et habit d'intérieur, n'auraient pas coûté moins de six cents livres chacun »¹¹. « Son républicain quelque peu troubadour ne fut bien vu, ni des sans-culottes, ni des ci-devant. Seuls quelques jeunes peintres, admirateurs passionnés de tout ce qui sortait de la main du maître, s'accommodèrent de ce déguisement, lequel rentra sous terre après le 9 thermidor », rappelle Quicherat¹². Et Aulard de conclure : « ce sont des costumes simples, poétiques, absurdes. C'est un beau rêve d'artiste avec je ne sais quel soupçon de fumisterie d'atelier, s'il est possible de prêter un sourire aux passions graves de ce temps-là »¹³. Les projets de David eurent néanmoins une postérité.



Portrait de Denon, estampe d'après Berthon, XIX^e siècle.

Postérité éphémère avec l'uniforme de l'« Ecole de Mars » qui reprend tel quel l'« habit militaire »¹⁴ ; influence profonde et évidente sur les costumes flamboyants du Directoire, puis du Consulat et de l'Empire. En 1804, David, qui a enfin trouvé son héros en Napoléon, est de nouveau à l'honneur. Les projets de 1794 font donc partie de la préhistoire du costume officiel moderne, dont les écharpes de nos élus, ou les tenues de nos préfets, sont les derniers vestiges.

Il est facile de ne voir dans cet épisode marginal de la I^{re} République qu'une curiosité, qui plus est, inquiétante. L'idée de doter le peuple d'un costume national a aujourd'hui un indiscutable parfum totalitaire. Tout imbu de Rousseau, de Peuple et de volonté générale, le régime de Robespierre n'en est pas moins une dictature. Mais les choses humaines sont complexes et le beau coup de crayon du grand David esquisse aussi une noble et haute ambition. Doter le citoyen d'un habit d'apparat c'est reconnaître et mettre en scène son autorité dans la sphère publique. D'ailleurs, par la suite, les beaux costumes seront réservés aux élites. Avec sa pose martiale, son regard fier et serein, sa tenue auguste, l'homme dessiné par David et gravé par Denon dit d'abord sa fierté de la liberté, de l'égalité et de la fraternité conquises. A la manière naïve des chansons de l'an II, il exprime par toutes les fibres de son être et de son vêtement... la surprise et le bonheur d'être citoyen.

¹¹ Aulard (Alphonse), « L'Art et la politique en l'an II », dans *Etudes et leçons sur la Révolution française*, I^{re} série, Paris, Félix Alcan, 1893, (Chapitre XII, pp. 241-267), p. 263.

¹² Quicherat (Jules), *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1877, (2^e édition), p. 651.

¹³ Aulard, *op. cit.*, p. 262.

¹⁴ L'« Ecole de Mars », qui ne vécut que quelques mois (8 juillet-23 octobre 1794), devait former les jeunes cadres de la République et notamment de ses armées.



Habit du citoyen français dans son intérieur, dessin de David, Musée Carnavalet.
A noter qu'au décès de David, en 1825, les dessins des costumes furent conservés plusieurs années... 11 rue Cadet où habitait son fils.

ANNEXE :

Considérations sur les avantages de changer le costume français

par la Société populaire et républicaine des arts

[Plaquette publiée à 800 exemplaires le 24 germinal, an II (3 avril 1794)]

Sous l'Empire des Despotes, la classe inutile des riches désœuvrés déterminait la forme à donner aux vêtements ; entièrement livrée à des goûts puérils, elle ne savait que varier sans jugement la vicissitude des modes : elle ne suivait d'autres règles que les caprices de son imagination, ou les conseils de sa fatuité. Des hommes libres ne marcheront point dans les traces de ces êtres frivoles ; mais de ce que la parure et les colifichets furent la grande affaire de ces vaniteux esclaves, il ne s'ensuit pas que tout ce qui concerne l'habillement d'une Nation soit indifférent ou futile : cet objet offre des considérations physiques et politiques dignes de l'attention d'un Républicain sensé.

La nature, en destinant l'homme à l'action et au travail, le construit dans ces magnifiques proportions qui font à la fois sa force et sa beauté. Les vêtements, dont il est obligé de se servir pour se garantir des injures de l'air, doivent remplir ce but sans contrarier la nature, sans nuire au développement des membres, sans gêner leurs mouvements, sans en dégrader les belles formes. Tel est le principe simple que l'on voit suivre à tous les peuples, lorsqu'ils commencent à se vêtir. Mais à mesure que la société vieillit et se corrompt, des idées accessoires viennent se joindre aux idées primitives et les altèrent ; l'habillement cesse d'être un pur objet d'utilité, il devient un objet de représentation, la fantaisie le dirige, l'orgueil s'en empare ; il sert à distinguer la fortune et les rangs. Ce sont là des abus à réformer ; il entre dans l'esprit de la régénération française de ramener le costume à son but originel et aux mœurs de l'égalité.

L'habillement, qui est actuellement en usage pour les hommes, a des inconvénients très graves ; tout y est ligature et contrainte ; il n'est ni agréable, ni commode ; il met obstacle à l'accroissement de la jeunesse ; il ne se prête point assez aux diverses opérations de la vie civile et militaire ; il se prête trop aux prétentions de la vanité. Celui des femmes est aussi contraire à leur santé qu'à leurs grâces ; il est particulièrement funeste aux mères de famille. N'y aurait-il donc pas de grands avantages à substituer à cette manière vicieuse de se vêtir, un costume national dicté par la raison et approuvé par le bon goût ? Sous un habillement mieux entendu que le vôtre, les hommes deviendront plus sains, plus forts, plus agiles, plus propres à défendre leur liberté ; les femmes donneraient à l'Etat des enfants mieux constitués. Un costume national remplirait le but, si intéressant pour un peuple libre, d'annoncer, ou de rappeler partout et à chaque instant la patrie, de ne plus confondre les Citoyens Français, avec des Nations encore flétries des fers de la servitude ; il offrirait des moyens faciles de désigner et l'âge et les diverses fonctions publiques des Citoyens, sans altérer les bases sacrées de l'égalité.

Enfin, et cette observation sera sentie, sans doute, par une nation destinée à s'illustrer par son génie, comme par ses principes, les Arts, ces dignes enfants de la liberté ; les Arts qui se préparent à illustrer par leurs monuments, l'héroïsme de nos guerriers et les fastes sublimes de la Révolution, ne verraient plus leurs moyens paralysés par l'ingratitude d'un costume qui fait gémir la toile, qui repousse le ciseau ; ils pourraient les transmettre à la postérité, brillants de toutes les beautés, de toutes les grâces de la nature.

Pénétrée de ces considérations, la Société Populaire et Républicaine des Arts a cru remplir un devoir civique en s'occupant de l'utile réforme de notre habillement ; et elle s'empresse de soumettre ses vues à l'opinion publique ; c'est elle qui doit juger de leur convenance.

P.S. : La Société prévient le Public qu'elle recevra avec plaisir les ouvrages, projets, modèles ou dessins de tous les Citoyens qui voudront bien s'occuper, ainsi qu'elle, de cet objet, et les lui envoyer, à l'adresse de la Société Populaire et Républicaine des Arts, séante au Museum, Salle de Laocoon.

Bienaimé, Président
Pour copie conforme à l'original
Wicard, Secrétaire

De l'Imprimerie de FANTELIN, rue de la Grande-Truanderie, N°27, près la pointe Saint-Eustache

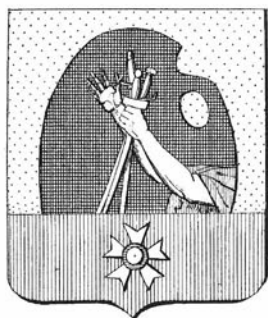


Portrait de Jean-Baptiste Wicar.

DEUX FRÈRES

Les deux principaux protagonistes de l'histoire sont maçons. On ne connaît pas précisément le lieu et la date de leur initiation. Celle-ci ayant probablement eu lieu dans leur jeunesse et donc avant 1773, année où la formation du Grand Orient amène la création d'une « bureaucratie maçonnique » qui produit et centralise des archives. On sait simplement que David s'affilie, en 1787, à la loge de son beau-frère Sériziat, *La Modération*¹⁵, à l'Orient de Paris. Il ne paraît pas avoir eu d'activité maçonnique régulière sous l'Empire. Après 1815, en exil à Bruxelles, il est probable qu'il ait visité la loge *Les Amis philanthropes* où l'on trouve cinq autres anciens conventionnels bannis dont il était très proche.

Vivant Denon est lui membre actif de la loge *La Vittoria*, lorsqu'il est chargé d'affaires de la France auprès de la cour de Naples. Dans son *Voyage au Royaume de Naples*, il écrit d'ailleurs à propos du temple d'Isis à Pompéi : « On sait que le culte d'Isis fut apporté d'Égypte [...] et ne formait que des associations mystérieuses, où il y avait des initiés, comme de nos jours on pourrait citer nos francs-maçons ; aussi le temple d'Isis ressemble-t-il parfaitement à une loge »¹⁶. Il semble aussi que ses fréquentations maçonniques aient été l'un des motifs de son expulsion de Venise en 1793¹⁷. Quand il arrive à Paris, en 1794, il trouve à se loger dans un appartement sis dans l'hôtel de Bullion, rue Jean-Jacques Rousseau... qui appartient à Roettiers de Montaleau – le principal dirigeant du Grand Orient – et qui est un haut lieu du Paris maçonnique du XVIII^e siècle et du début du XIX^e.



© Pierre Mollier

Dix ans après avoir été un Robespierrieste convaincu...
David devient un dignitaire de l'Empire. Ici les armoiries
– singulières mais évidentes ! – données à David par Napoléon.

Signalons la tenue d'une exposition (26 février – 5 avril 2009) *Vivant Denon et le voyage pittoresque* à l'Institut néerlandais-Centre culturel des Pays-Bas (121 rue de Lille 75007 Paris, info@institutneerlandais.com). De même, le château de Versailles a récemment organisé une exposition temporaire : *Le serment du jeu de paume, quand David réécrit l'histoire*, qui a donné lieu à la publication d'un intéressant catalogue (sous la direction de Juliette Trey, coédition Château de Versailles/Art Lys, 64 p., 20 €).

¹⁵ Archives du Grand Orient de France, BnF, Fonds maçonnique, FM² 89. Découvert et publié par Albert Boime, « Les thèmes du *Serment* : David et la Franc-maçonnerie », dans *David contre David*, La Documentation française, Paris, 1993, p. 265.

¹⁶ Cité dans Bailly (Bernard), *Dominique Vivant Denon (1747-1825), de la Bourgogne au Musée Napoléon*, UTB, Chalon-sur-Saône, 2002, 312 p., p. 44.

¹⁷ Voir, Bailly, *op. cit.*, p. 122.